



Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
Madame Martine Deprez

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de
la Viticulture & Ministre de la Protection des
consommateurs
Madame Martine Hansen

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la
Biodiversité
Monsieur Serge Wilmes

Luxembourg, le 4 décembre 2025

Objet : S'opposer à la déréglementation des pesticides dans l'Omnibus sur la sécurité des aliments et des aliments pour animaux – Il faut plus de protection, pas moins !

Madame la Ministre de la Santé,
Madame la Ministre de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs,
Monsieur la Ministre de l'Environnement,

Nous, les organisations soussignées du Luxembourg, vous contactons pour vous demander de vous opposer à la proposition actuelle de règlement « Omnibus » sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux présentée par le Commissaire européen Várhelyi. Si elle était adoptée, cette proposition entraînerait une régression majeure du niveau de protection des citoyen·ne·s européens et de l'environnement face aux effets néfastes des pesticides.

Nous vous demandons respectueusement d'adresser, au nom du Luxembourg, une lettre à la Commission européenne indiquant votre opposition à la proposition actuelle et exigeant des

corrections substantielles avant sa publication. Nous vous prions également de porter ce sujet à l'ordre du jour de votre prochaine réunion du Conseil de l'Union européenne.

Selon une estimation, une telle proposition aurait empêché l'identification et l'interdiction de plus de 25 substances actives dangereuses, dont 10 pesticides perturbateurs endocriniens, 6 pesticides classés « toxiques pour la reproduction, catégorie 1B », ainsi que d'autres substances présentant des effets inacceptables sur l'environnement.

Les populations rurales sont particulièrement exposées à ces substances toxiques, en première ligne les agriculteurs et leurs familles. Les effets de l'exposition chronique aux pesticides sur le développement de maladies telles que la maladie de Parkinson, la leucémie pédiatrique, certains cancers du cerveau ainsi que les déficits cognitifs chez les enfants des zones rurales sont scientifiquement bien établis. Parallèlement, la biodiversité continue de s'effondrer : les polliniseurs, les insectes utiles et les populations d'oiseaux sont en déclin constant. Les preuves scientifiques convergent toutes vers une seule conclusion : **notre système actuel de régulation des pesticides n'est pas suffisamment protecteur.**

Les citoyens de l'**Europe en général, dont aussi du Luxembourg**, expriment régulièrement leur volonté d'aller vers la réduction et la suppression progressive des pesticides de synthèse – que ce soit par des [consultations publiques](#), des [baromètres](#), la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#) ou [deux initiatives citoyennes européennes](#) ayant rencontré un large succès. Un [sondage IPSOS](#) de 2023 mené dans cinq États membres de l'UE montre clairement que **plus de 80 % des citoyens** demandent une élimination progressive des pesticides et une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Des analyses de cheveux **d'enfants** réalisées au **Luxembourg** — commandées par le ministère de la Santé et effectuées par le LIH en 2022— ont montré que tous les enfants examinés présentaient une **contamination par des pesticides**, parfois par un très grand nombre de substances différentes (Étude : « Jusqu'à 88 polluants différents trouvés dans les cheveux des enfants luxembourgeois » – LIH). Les enfants consommant majoritairement des aliments biologiques présentaient toutefois des niveaux de contamination nettement plus faibles, ce qui confirme **l'impact direct de l'exposition alimentaire aux pesticides**. Par ailleurs, des **analyses de poussières domestiques** menées sur mandat du Mouvement Ecologique mettent en évidence une **contamination systémique de l'ensemble de la population**, démontrant que les pesticides sont omniprésents dans l'environnement intérieur.

Face à cette réalité, il est incompréhensible que la [proposition d'Omnibus sur la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux issue des services du Commissaire Várhelyi](#) annonce la possibilité d'autorisations de pesticides sans limitation de durée – une demande de

l'industrie des pesticides. D'autres mesures proposées entraîneraient une déréglementation radicale des autorisations de pesticides, réduisant fortement le niveau de protection des citoyens, des ressources naturelles et des écosystèmes.

Dans sa proposition, la Commission européenne suggère d'accorder des **autorisations sans limite de durée**, alors qu'actuellement les substances doivent être réévaluées tous les 10 à 15 ans afin de tenir compte des nouvelles données scientifiques. Selon la proposition, seules les « candidates à la substitution » et les substances approuvées par dérogation en vertu de l'article 4(7) continueraient à bénéficier d'une approbation limitée dans le temps. Ces catégories représentent ensemble environ 10 % de toutes les substances actives approuvées dans l'UE. La conséquence serait que la **grande majorité** des substances actives recevrait une approbation illimitée.

Ce système de révision périodique est pourtant essentiel pour identifier et éliminer progressivement les pesticides dangereux et les remplacer par des alternatives moins toxiques. Comme l'a conclu l'analyse REFIT du règlement 1107/2009 publiée en 2020, la mise à jour régulière en fonction des nouvelles données scientifiques est un élément-clé pour garantir un haut niveau de protection.

Sans évaluations périodiques, des pesticides hautement dangereux — qui n'avaient pas été initialement identifiés comme candidats à la substitution — n'auraient jamais été interdits. Cela concerne par exemple le mancozèbe (toxique pour la reproduction et perturbateur endocrinien), les neurotoxiques chlorpyriphos et phosmet, les contaminants des eaux souterraines s-métolachlore et chlorothalonil, ou encore les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. Sur l'ensemble des pesticides interdits dans l'UE au titre du règlement 1107/2009, seulement un tiers étaient classés comme « candidats à la substitution ».

En 2024, un arrêt de la Cour de justice de l'UE a insisté sur la nécessité d'utiliser les **connaissances scientifiques les plus récentes** pour protéger les citoyen·ne·s. Or, la proposition actuelle supprimerait cette obligation pour les États membres : lorsqu'ils évaluerait des produits au niveau national, ils ne seraient tenus de considérer que les connaissances disponibles au moment de la demande initiale d'approbation de la substance active au niveau européen — c'est-à-dire avec plusieurs années de retard. Ce recul scientifique est inacceptable et affaiblirait significativement la protection. De nouvelles données sur la toxicité étant publiées régulièrement, cela contribue à corriger les lacunes du système actuel. L'interdiction récente des pesticides PFAS en est un exemple direct.

De plus, la Commission propose des périodes de grâce exceptionnellement longues après une interdiction : **2 ans pour la vente et 1 an supplémentaire pour l'utilisation**. Cela encourage le

stockage de pesticides par les agriculteurs et maintient en circulation des substances cancérogènes, perturbatrices endocriniennes ou toxiques pour les abeilles pendant plusieurs années **après leur reconnaissance officielle comme dangereuses**.

Si un pesticide est interdit parce qu'il nuit aux bébés, aux agriculteurs ou aux abeilles, il doit être retiré du marché **immédiatement**, pas trois ans plus tard.

Nous soutenons une mise sur le marché plus rapide des produits de biocontrôle, mais le niveau de protection de la santé et de l'environnement doit rester élevé, et l'évaluation des risques doit rester robuste. Nous nous opposons donc à une autorisation illimitée de ces produits, ainsi qu'à la proposition de dispenser les agriculteurs de l'obligation d'enregistrer leur utilisation. Ces produits peuvent eux aussi avoir des effets sur la santé et l'environnement et doivent être surveillés. Enfin, la définition du biocontrôle doit être alignée sur le rapport d'initiative du Parlement européen, selon lequel les substances doivent avoir une structure **identique**, et non simplement similaire, à celle présente dans la nature.

Les citoyen·ne·s demandent **plus** de protection contre les pesticides, pas moins. Le 28 octobre, 138 organisations de la société civile, scientifiques, gestionnaires de l'eau et organisations agricoles de toute l'Europe ont appelé la Présidente Ursula von der Leyen à faire respecter pleinement la législation européenne sur les pesticides. Cet appel faisait suite à la consultation de la Commission sur l'« Omnibus de simplification de la sécurité alimentaire », qui a reçu 6 440 réponses, dont plus de 90 % de citoyen·ne·s européens réclamant davantage de protection et s'opposant à la déréglementation.

Compte tenu des lacunes et faiblesses déjà identifiées dans l'évaluation actuelle des risques liés aux pesticides, nous soutenons les priorités suivantes :

1. Élimination totale d'ici 2030 de tous les pesticides classés « candidats à la substitution » ainsi que de toutes les substances pesticides PFAS ;
2. Obligation de tester tous les pesticides pour leur **neurotoxicité**, y compris la neurotoxicité développementale ;
3. Évaluation **équivalente** des métabolites de pesticides et de la substance active principale ;
4. Mise en œuvre immédiate de l'évaluation des risques **cumulés et synergiques** ;
5. Recherche bibliographique complète au début de toute procédure décisionnelle.

Alors que l'objectif initial de la révision du règlement (CE) 1107/2009 était de faciliter l'accès des produits de biocontrôle au marché, la proposition actuelle sert de **cheval de Troie** pour

déréguler les pesticides toxiques, réduire les normes de sécurité et diminuer les coûts pour l'industrie, au détriment de la santé publique et de l'environnement.

Affaiblir le système d'approbation des pesticides aujourd'hui mettrait en danger les citoyen·ne·s et l'environnement, et nuirait à la crédibilité de l'Union européenne en tant que leader mondial en matière de santé, de durabilité et de politiques fondées sur la science.

En conclusion, le niveau actuel de protection contre les pesticides — ainsi que la mise en œuvre de la législation existante — doit être **renforcé**, non démantelé. Nous vous demandons donc respectueusement de vous opposer à la tentative de la DG SANTE de réduire la protection de la santé des citoyen·ne·s et de l'environnement.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Blanche Weber
Présidente Mouvement Ecologique

Claudine Felten
Directrice natur&ëmwelt a.s.b.l.

Xavier Turquin
Directeur Greenpeace